



Règlement Intérieur 2024-2025

(Approuvé à l'issue d'un vote au Conseil d'école du 18/10/2019 et modifié sur décision du conseil d'école du 14 mars 2024)

L'école Française de Luanda PLANETA EDUCAR est un établissement scolaire privé géré par Mr & Mme Verissimo dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

L'école accueille deux sections: la section française de la TPS au CP et une section anglaise de la KG0 à la KG3.

L'École se propose d'assurer la scolarisation des enfants Français résidants à Luanda et de faire bénéficier de son enseignement les élèves étrangers désireux de suivre une scolarité française selon le cursus de l'Education nationale française.

L'école propose d'assurer la scolarisation des enfants résidants à Luanda et de faire bénéficier de son enseignement les élèves désireux de suivre une scolarité en langue anglaise selon le cursus Cambridge.

Le fonctionnement de l'école est basé sur les principes de neutralité, laïcité, d'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, sur le devoir de tolérance, de respect d'autrui, et de non-violence. Les parents et les élèves doivent se conformer à la charte de la laïcité en vigueur dans le système éducatif français.

Le respect mutuel doit régir les rapports entre tous les membres de la communauté sans aucune exclusion d'ordre social, politique ou religieux. Le principe de laïcité exclut tout acte de prosélytisme, de propagande ou de démarchage.

Ainsi, les familles doivent prendre la mesure de leur décision d'inscrire leur enfant à l'école Planeta Educar en prenant connaissance du présent règlement et en signant la fiche d'acceptation de ce règlement.

ADMISSION : CRITÈRES D'ADMISSION DES ÉLÈVES

Les critères d'admission sont classés en 3 catégories :

Catégorie A :

Admission de **Droit**, dans la limite des places disponibles et par ordre de priorité :

1. Pour les enfants français ayant 3 ans (PS) 4 ans (MS) au 31 Décembre de l'année en cours.
2. Pour les enfants français à partir de Grande section et du CP.
3. Pour les enfants déjà scolarisés pour une durée d'1 année scolaire **minimum** dans un établissement français public ou privé sous contrat ou du réseau AEFE (Gestion directe, conventionnés, homologués), Mission Laïque ou OSUI.

Catégorie B :

Admission **prioritaire**, dans la limite des places disponibles :

1. Pour les enfants déjà scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat ou du réseau AEFE (Gestion directe, conventionnés, homologués), Mission Laïque ou OSUI pour une durée inférieure à 1 année scolaire.
2. Pour les enfants originaires du pays d'implantation qui parlent le français.
3. Pour les enfants originaires du pays d'implantation (la priorité s'applique de la Petite à la Moyenne Section Maternelle). **A partir de la Grande Section Maternelle les élèves sont soumis à une évaluation de niveau en français.**
4. Pour les enfants originaires de pays francophones.

Catégorie C :

Admission **possible** si des places restent disponibles après la validation des Cat. A et B.

1. Les enfants originaires de pays de l'union européenne non francophones
2. Les enfants originaires de pays non francophones autres que le pays d'implantation

Remarque :

A l'issue de la décision d'admission, le niveau de scolarisation de l'élève correspondra à la décision d'orientation de l'établissement français précédent et pour les élèves issus d'un autre système à l'âge d'un élève en situation normale dans la classe.

Attention : Un élève inscrit qui ne se présentera pas dans les 2 semaines suivant la rentrée scolaire sans avoir prévenu au préalable l'établissement, perdra le bénéfice de son inscription.

REGLES DE VIE DANS L'ÉCOLE

L'école Maternelle Planeta Educar fonctionne avec les horaires suivantes du lundi au vendredi :

Ouverture des portes	07H00					
	Accueil des élèves dans la cour	Début des cours	Récréation n°1	Récréation n°2	Fin des cours	Sortie des élèves dans la cour
TPS/ KGO	7H00-7H20	7H20-7H45	-Petit déjeuner: 8H00 -Récréation 1: 8H50-9H20 -Récréation 2: 10H00-10H30 -Déjeuner: 11H00 -Sortie des élèves de la 1/2 journée: 11H40-12H00 ----- -Sieste/ temps calme: 12H00-14H30 -Goûter: 15H00 -Sortie des élèves à partir de 15H30 jusqu'à 17H00			
★PS/ KG1	7H00-7H20	7H20	9H20-9H40	11H00-11H20	12H20	12H20-12H30
★MS/KG2	7H00-7H20	7H20	9H40-10H00	11H25-11H45	12H20	12H20-12H30
★GS/KG3	7H00-7H20	7H20	9H20-9H40	11H00-11H20	12H20	12H20-12H30
★ CP	7H00-7H20	7H20	9H25-9H40	11H05-11H20	12H30	12H30-12H40
La surveillance est assurée pendant 30 minutes après la fin des cours. (Sous la responsabilité d'une ASEM dans la cours A au portail du n°144)						
Les familles doivent prendre leurs dispositions pour amener et récupérer leurs enfants pendant les plages horaires prévues. ★						
<i>Goûter fournis par les familles</i>						

A la sortie des classes, les élèves sont confiés directement à leurs parents ou à leurs représentants désignés

ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

Il doit s'instaurer entre l'école et les parents un dialogue continu tendant à favoriser le déroulement de la scolarité de l'enfant dans de bonnes conditions physiques et psychologiques.

Il convient de signaler dès la première inscription les troubles dont l'enfant est éventuellement affecté, de façon à ce que les professeurs puissent l'aider dans son travail à surmonter ses difficultés.

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les normes angolaises et françaises concernant les vaccinations.

En cas de maladie (une température supérieure à 38 C°) ou d'accident survenant dans la journée scolaire, les familles sont informées par téléphone et consultées. Il est obligatoire que les parents, après la notification, viennent chercher l'enfant immédiatement.

Tout changement de numéro de téléphone et d'adresse courriel doit être immédiatement signalé au secrétariat.

Aucun traitement ne sera donné au sein de l'école sauf dans le cadre de la mise en place d'un PAI.

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Il faudra, au moment de l'inscription, donner la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. En aucun cas, l'enfant ne sera remis à une personne dont le nom ne figure pas sur la liste. Dans le cas où une autre personne ne faisant pas partie de la liste serait amenée à venir chercher l'enfant, les parents doivent communiquer à Planeta Educar (geral@planetaeducar.ao) le nom de cette personne et sa pièce d'identité.

RETARD & ABSENCE

▪ **Absence prévisible :**

Le calendrier scolaire dans son ensemble permet la mise en place des apprentissages prévus par les programmes du ministère de l'éducation nationale français. Les absences pour convenances personnelles doivent faire l'objet d'une information écrite à la direction (directrice@planetaeducar.ao) et engagent la responsabilité des parents.

▪ **Absence résultant d'un cas de force majeure (maladie, accident, etc ...) :**

Les parents ou le représentant légal aviseront l'école par écrit à geral@planetaeducar.ao dans les plus brefs délais et feront connaître le motif de l'absence, indiquant la date probable du retour.

En cas d'absence pour raison de santé de plus de 3 jours et en cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera remis au secrétariat.

Toutes absences et retards non justifiées figureront dans le dossier scolaire de votre enfant.

▪ **Les élèves participant aux activités périscolaires** (et n'étant pas inscrit au centre aéré) doivent être impérativement récupéré à la fin des activités. En cas de retard, une après midi en centre aéré sera facturée par le service comptabilité.

▪ **Aucun repas ou goûter ne sera fournis par l'école pour les élèves inscrits en journée complète si ces derniers doivent sortir de l'établissement en dehors des horaires des repas prévus.**

ASSURANCE

Tous les enfants qui fréquentent Planeta Educar sont couverts par l'assurance d'accidents corporels. Cette assurance sera activée au moment de l'inscription.

UNIFORME

A l'école Planeta Educar, le port de l'uniforme (tee-shirt) est **obligatoire**.

Tous les enfants doivent porter l'uniforme, dument identifié.

L'uniforme est fourni par l'école et est en vente au secrétariat de l'école (à acheter au moment de l' inscription).

L'enfant qui n'apporte pas l'uniforme systématiquement, sera exclue de la classe après 3 jours sans uniforme.

OBJETS PERSONNELS DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité, doivent être évitées des objets personnels de type collier, boucles d'oreilles, bagues, bracelets ou autres.

Dans la mesure du possible, vous devez éviter l'utilisation de jouets appartenant à l'enfant à l'école. L'école n'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou perte de ses objets.

Chaque fois qu'un enfant emporte à la maison, n'importe quelle partie d'un jeu, jouet, puzzle ou autre, il doit être retourné le lendemain, afin d'éviter qu'un jeu soit incomplet et donc inutilisable.

La directrice

Virginie Avedikian

